

DÉLIBÉRATION N°2021-22_120
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 5 juillet 2022

4- Affaires financières

Point 4.2 – Débat d'orientation budgétaire

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 5
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 18	
Membres représentés : 9	Pour : 21
Total : 27	Contre : 1

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les axes prioritaires de l'établissement pour le budget 2023.

Besançon, le 13 juillet 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 4.2 « Diaporama de présentation »

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Débat d'orientation budgétaire 2023

Les choix politiques

**Pôle 1 :
Pilotage,
Finances et
moyens**

**Pôle 2 :
Formation et Vie
étudiante**

**Pôle 3 :
Recherche et
Valorisation**

**Pôle 4 :
Relations
humaines et
Sociales**

**Pôle 5 :
Rayonnement
International, Art, Culture
et Communication
Scientifique**

**Pôle 6 :
Partenariat
Socio-
économique
et Innovation**

- Finaliser la mise en place de la comptabilité de gestion et des tableaux de bord de suivi des formations dans le cadre de la préparation de la nouvelle carte des formations ;
- Mettre en œuvre les différents programmes de rénovation et d'isolation thermique de nos bâtiments (Bouloie, Eco-Campus, Arsenal N) dans une optique de Campus Durable ;
- Renforcer l'offre de service d'infrastructures informatiques collectives ;
- Rénover les applications pour les processus RH (SIHAM) et la gestion de l'offre de formation et de la scolarité.

- Construire et arbitrer l'offre de formation 2024 : cadrage politique et cadrage technique
- Poursuivre les réponses aux enjeux de la vie étudiante :
Lutter contre la précarité étudiante, assurer le bien-être, la santé des étudiants (en particulier par une politique de prévention renforcée), et dynamiser l'engagement étudiant.

- Dans le cadre du développement de la politique de recherche conduite à l'échelle d'UBFC, et en pleine cohérence avec la politique de site :
 - Mettre en œuvre un package d'actions destinées à soutenir le montage de projets et à stimuler la réussite aux appels à projets (Internes, ANR, Région, Europe) ;
 - Mettre en œuvre une politique de soutien à l'équipement et à la maintenance des équipements des laboratoires.

- Adapter la gestion RH aux nouveaux défis et mutations sociétales
 - Par la mise en œuvre du plan d'action *HR excellence in research*, dans le cadre du renouvellement du label, le déploiement de l'accord de télétravail, des politiques indemnitaires, et de la GPEEC
- Poursuivre la rénovation du dialogue social à l'université
 - Par la mise en œuvre du CSA d'établissement, et le développement de la négociation collective
- Soutenir la politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail
 - En rénovant l'évaluation des risques et la lutte contre les risques psycho-sociaux
- Œuvrer à la qualité de vie à l'université :
 - En prévenant et traitant les VSS, harcèlements et discrimination dans le cadre du dispositif SOS, en renforçant la politique d'inclusion et en promouvant le respect des valeurs et du principe de laïcité

- Construire de nouvelles relations partenariales européennes structurantes grâce à des projets internationaux d'envergure ;
- Renforcer les relations internationales autour de thématiques phares de l'établissement et mise en avant de la francophonie ;
- Renforcer les conditions d'accueil des étudiants internationaux par le biais des actions du Label Bienvenue en France ;
- Lutter contre la désinformation scientifique ;
- Développer les actions de culture et sciences à destination de nos étudiants avec des partenariats forts entre l'UFC et les musées du territoire Franc Comtois.

- Déployer le logiciel CRM mis en place sur certaines entités pilotes (services, composantes, laboratoires) sur l'ensemble de l'université (après évaluation interne des résultats)
- Développer un réseau d'Alumni, à l'échelle de l'Université de Franche-Comté, inclusif de l'existant au niveau des composantes et formations, et en lien avec UBFC ;
- Porter un projet de déploiement du mécénat financier, social et solidaire, ainsi que de chaires industrielles ;
- Faciliter et fluidifier les échanges entre le SAIC et ses utilisateurs, au travers d'une restructuration comptable

Les éléments budgétaires

- Les indicateurs financiers :
 - Un résultat en baisse
 - Une trajectoire financière à conforter
 - Une vigilance à maintenir

Indicateurs financiers	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021
Fonds de Roulement (FdR)	25 703 428	29 766 996	35 036 119	42 279 945	46 566 492	47 611 930
Variation du FdR	1 342 327	4 063 567	5 269 123	7 243 826	4 286 547	1 045 438
Capacité d'Autofinancement (CAF)	2 653 118	5 280 418	7 753 644	7 919 505	8 753 252	5 201 161
Trésorerie	27 022 581	31 057 225	40 196 262	43 132 866	47 645 088	49 433 837
Résultat patrimonial	-410 172	1 959 014	3 942 584	5 042 736	5 549 106	2 248 972

- **Les éléments de contexte :**
 - Impact de la crise économique sur le budget 2022 : hausse du coût des fluides, impact sur les chantiers
 - Dialogue stratégique de gestion avec le MESRI
 - Plan de relance Etat en cours d'exécution
 - Programmation du CPER
 - Réforme des études de santé, de l'INSPE et du bachelor universitaire de technologie (BUT)
 - Réforme de la taxe d'apprentissage
 - Echanges avec l'HCERES puis le MESRI pour le prochain contrat
 - Réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (voir Focus #1)

- **La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics :**
 - Ordonnance du 24 mars 2022
 - Objectif : rechercher les responsabilités financières de l'ensemble de l'exécution budgétaire
 - Pas de remise en cause du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable mais régime unifié de responsabilité financière pour les comptables publics et les agents publics
 - Fin de la responsabilité pécuniaire personnelle des comptables publics
 - Un nouveau régime de sanctions basé sur la combinaison de la faute grave et d'un préjudice financier
 - Application au 1^{er} janvier 2023

- **Les principales données financières :**
 - Glissement vieillesse technicité 2022 estimé à 1 M d'€
 - Une dépense liée à la pénalité handicap de 98 877 € en 2022 contre de 202 371 € en 2021
 - La notification initiale du MESRI pour le budget 2022 a été reçue le 11 mars 2022. Le budget 2022 a donc été élaboré avec la pré-notification 2022 du 29 octobre 2021. Le budget 2023 sera estimé sur la base de la dernière notification connue.
 - Contribution collective : baisse de 1 700 000 € en 2018 à 900 000 € en 2019 et 700 000 € en 2020 et 2021. La contribution 2022 de 700 000 € est reconduite pour 2023.

- **Les arbitrages budgétaires :**
 - Actualisation des données du modèle de dotation des composantes et intégration de la contribution collective en amont ;
 - Maintien de la gratuité du sport et du soutien aux associations et projet Campus Sport.
 - Mise en œuvres des projets financés par la CVEC
 - Création d'un budget annexe immobilier (voir Focus #2)

- **La création d'un budget annexe immobilier :**
 - Accompagner le changement de paradigme de la gestion patrimoniale : transformation des campus en territoires d'innovation au service de l'attractivité des territoires, transition économique, transition énergétique et écologique
 - Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier
 - Garantir un pilotage pluriannuel des ressources et des dépenses en matière immobilière
 - Rationnaliser la gestion immobilière dans le cadre d'une stratégie soutenable économiquement
 - Préparer le volet financier du prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

- La subvention pour charges de service public :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Action sociale fléchée	57 375	57 375
Dotation globale des composantes	6 715 599	6 715 599
Enveloppe vie etudiante formation	2 829 000	2 829 000
Enveloppe recherche	2 172 291	2 172 291

- 5 Juillet 2022 : débat orientation budgétaire au CA ;
- Juillet 2022 : envoi de la lettre de cadrage ;
- Septembre 2022 : élaboration des budgets par les niveaux 2 (UB) et vote des conseils de gestion ;
- Début octobre 2022 : saisie du budget 2023 d'octobre à mi-novembre puis derniers arbitrages ;
- Automne 2022 : dialogue de gestion composantes/collegiums ; finalisation de la campagne d'emplois 2023
- Début décembre 2022 : envoi du projet de budget initial 2023
- 13 décembre 2022 : vote du budget initial 2023 ;
- Début janvier 2023 : exécution du budget.